

Annexe F1 des lignes directrices pour les appels à propositions

**GRILLE DE VERIFICATION ET D'ÉVALUATION D'UNE NOTE
CONCEPTUELLE**

Cette grille est fournie à titre d'information aux demandeurs, afin qu'ils puissent prendre connaissance de manière exhaustive des critères sur lesquelles leur note conceptuelle sera évaluée. La grille sera remplie par Enabel pour chaque dossier reçu.

Trade for Development Centre – Appel à Propositions dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie et/ou d'un plan d'action pour être plus durable et respectueux d'un revenu et d'un travail décent

Numéro d'appel à propositions : BEL22010-10023

I. DONNÉES D'IDENTIFICATION

Grille complétée par :	
Nom du demandeur :	
Intitulé de l'action :	
Pays :	

II. VERIFICATION

	Oui	Non
1. Vérification Administrative		
1. Les instructions sur la note conceptuelles ont été suivies.		
2. La déclaration du demandeur est remplie et signée.		
3. La proposition est dactylographiée et dans la langue requise.		
4. Les annexes requises sont jointes. (voir liste à la dernière page des Lignes Directrices)		
2. Vérification de recevabilité du demandeur		
5. Le demandeur remplit les critères de recevabilité visés au point 2.1.1. des lignes directrices		

6. Le demandeur ne se trouve pas sur une liste d'exclusion Enabel (motif d'exclusion no.6) ou sur une liste de sanctions financières, BE, UE ou UN (motif d'exclusion no. 7)		
<ul style="list-style-type: none"> • La vérification administrative est <OK / pas OK> • Le demandeur <est recevable / n'est pas recevable> <p>Conclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La note conceptuelle <est / n'est pas> prise en compte pour la suite de la vérification 		

	Oui	Non
3. Vérification de recevabilité de l'action		
7. L'action sera mise en œuvre dans la/les régions éligibles		
8. L'action et les activités proposées sont recevables au titre du point 2.1.3 des lignes directrices		
9. L'action subsidiée prends fin au plus tard au 30 septembre 2027.		
10. La contribution demandée se situe entre le minimum et le maximum autorisés		
<p>Conclusion : la note conceptuelle <est / n'est pas> prise en compte pour l'évaluation</p>		

III. EVALUATION

Lignes directrices de notation

La présente grille d'évaluation se subdivise en **rubriques** et **sous-rubriques**. Pour chaque sous-rubrique, il est attribué une note (ou score) comprise entre 1 et 5, conformément à l'échelle d'appréciation ci-dessous :

Note	Appréciation
1	Très insuffisant
2	Insuffisant
3	Moyen

4	Bon
5	Très bon

Ces notes doivent être additionnées pour obtenir la note totale pour la rubrique en question. Les notes totales des rubriques doivent être additionnées pour obtenir la note globale pour la note conceptuelle en question.

1 Capacité financière et opérationnelle	Note max	Note
11. Le demandeur et, le cas échéant, ses partenaires possèdent-ils une expérience en gestion de projets suffisante ?	5	
12. Le demandeur et, le cas échéant, ses partenaires possèdent-ils une expertise technique suffisante ? (notamment, une connaissance des questions/points à traiter)	5	
13. Le demandeur et, le cas échéant, ses partenaires possèdent-ils une capacité de gestion adéquate ? (notamment, au regard du personnel, des équipements et de la capacité à gérer le budget de l'action)	5	
14. Le demandeur dispose-t-il de sources de financement stables et suffisantes ?	5	
Note totale	20	
Commentaires :		

Si la proposition obtient une note totale inférieure à « moyen » (12 points) pour la rubrique (1) « Capacité financière et opérationnelle », elle sera éliminée par le comité d'évaluation.

2 Durabilité de l'organisation	Note max	Note
15. Nombre de membres/fournisseurs	5	
16. Portefeuille de services (sociaux, financiers...) à destination des membres, des employés ou de la communauté	5	
17. Impact environnemental et pratiques agroécologiques : gestion des déchets ; conservation des sols et de l'eau ; protection, maintien et/ou restauration de la biodiversité ; protection, maintien et/ou restauration des forêts et autres écosystèmes naturels ; utilisation d'arbres d'ombrages, etc.	5	
18. Présence de femmes parmi les membres/fournisseurs et au sein d'organes de décision	5	
19. Existence de politiques, mesures, plan d'action pour favoriser l'égalité de genre, pour favoriser un environnement inclusif, sensible au genre, exempt de discrimination	5	
20. L'organisation a entamé des démarches vers plus de durabilité, comme p.ex. une certification, l'affiliation à un réseau de commerce équitable ou durable, un partenariat avec un acteur (commercial) inscrit dans une démarche de durabilité, etc.	5	
Note totale	30	
3 Pertinence de l'action	Note max	Note
21. Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs et résultats attendus de l'appel à propositions?***	5(x2)**	
22. Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux besoins particuliers et contraintes du(des) pays ou de la(des) région(s) cible(s)? (y inclus la synergie avec d'autres initiatives de la coopération belge et l'évitement de double emploi)	5(x2)**	
23. Dans quelle mesure les parties impliquées (bénéficiaires/partenaires finaux, groupes cible) sont-elles clairement définies et choisies de manière stratégique ? Ont-elles été consultées ? Leurs besoins ont-ils été clairement définis et sont-ils convenablement abordés dans la proposition ?	5	
24. La proposition contient-elle des éléments spécifiques apportant une valeur ajoutée, tels que des aspects environnementaux, la promotion de l'égalité des chances et de l'égalité de genre, les besoins des personnes vivant avec un handicap, les droits des minorités et les droits des populations autochtones ou l'innovation et de meilleures pratiques [ainsi que les autres éléments complémentaires mentionnés dans la section 1.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs] ?	5	

25. Dans quelle mesure les activités proposées contribuent à la stratégie de développement et/ou au plan d'action de l'organisation en matière de durabilité, de revenu décent et de travail décent ?	5	
Note totale	35	
4 Conception de l'action	Note max	Note
26. Dans quelle mesure la conception générale de l'action est-elle cohérente ? En particulier, reflète-t-elle l'analyse des problèmes, tient-elle compte des facteurs externes ainsi que des parties prenantes concernées ?	5(x2)**	
27. L'action est-elle faisable et logique par rapport aux objectifs et résultats escomptés ?	5(x2)**	
Note totale	20	
NOTE GLOBALE	105	

** Ces notes seront multipliées par 2 en fonction de leur importance.

Seules les notes conceptuelles qui auront atteint la note minimum de 63 points sur 105 seront présélectionnées.

*** Et seules les notes conceptuelles qui auront atteint la note minimum de 6 points sur 10 pour le critère no 21 (« Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs et résultats attendus de l'appel à propositions ? ») seront présélectionnées.

Commentaires généraux (principaux points forts et points faibles)